



Pour citer cet article :

**Chazal (Jean), « De la rééducation à la prévention », *Cahiers de l'enfance*, n°19, oct. 1955, pp. 19-34.**



DELINQUANCE JUVENILE

# DE LA RÉÉDUCATION A LA PRÉVENTION

par Jean CHAZAL,  
Président de l'Association  
Internationale des Juges  
des enfants.

Un large effort a été réalisé en France depuis une douzaine d'années en faveur de la rééducation des enfants délinquants.

Dans ce domaine, notre pays se situe maintenant parmi ceux d'avant-garde, alors que, pendant longtemps, nos conceptions ont été étroites et nos réalisations de médiocre qualité.

Les campagnes de presse menées avant 1939 contre les « bagnes d'enfants » ne sont pas étrangères à cette évolution. L'action, à la même époque, d'hommes généreux, Marc Rucart, Louis Rollin, Vincent Auriol, Georges Pernot, a contribué à accélérer ce mouvement.

Fallait-il encore que l'impulsion vînt d'un vaste service organisé au Ministère de la Justice. C'est à l'honneur de Mme Hélène Campinchi, conseiller technique du Garde des Sceaux en 1944, de l'avoir exactement compris. Elle suscita au sein de la Chancellerie la création de la Direction de l'Education Surveillée qui, ayant eu le privilège d'avoir à sa tête deux magistrats de haute qualité, d'abord M. Costa, ensuite M. Siméon, a rapidement obtenu de remarquables résultats.

L'action de l'Education Surveillée fut épaulée par un corps de Juges des Enfants qui, institué en 1945, a, dans son ensemble, parfaitement répondu à la mission dont il est chargé.

D'un autre côté, les Associations Régionales de « Sauvegarde de l'Adolescence » ont puissamment contribué à ce mouvement en faveur de la réinsertion sociale des jeunes délinquants. Elles ont mis en place des Centres d'observation. Elles ont suscité la création de nombreux centres de rééducation. Elles ont assuré la formation des éducateurs. Elles ont su réaliser des plans d'équipement et mener à bien leur exécution.

Ces Associations Régionales de Sauvegarde doivent être le point de rencontre des initiatives publiques et privées. Pas plus le Ministère de l'Education Nationale que ceux de la Justice, de la Santé Publique ou du Travail ne sauraient, en l'état actuel de nos institutions, assumer la charge directe de la totalité des organismes et services qui collaborent à la rééducation de l'enfance difficile. Des organismes et des services privés doivent subsister, mais il importe qu'ils acceptent le contrôle de l'Etat. Ils tirent en effet le principal de leurs ressources des subventions et des prix de journées payés, soit par les collectivités publiques, soit par la Sécurité Sociale. Par ailleurs, puisqu'ils contribuent à satisfaire un besoin de la Nation, ils doivent se soumettre à des exigences techniques imposées par l'Etat. Il est d'ailleurs indispensable que certaines œuvres, si elles veulent survivre, se dépouillent d'une conception paternaliste des problèmes, conception révolue.

La protection de l'enfance a maintenant ses techniques. Elles doivent être appliquées. Elles laissent la part très grande au dévouement, à la générosité, au désintéressement, à l'enthousiasme. J'en porte ici témoignage en pensant à une multitude de travailleurs sociaux, d'éducateurs, de médecins, de maîtres de l'enseignement, de psychologues que j'ai connus et dont les qualités morales sont à la hauteur du savoir.

L'application des techniques ne saurait — il est vrai — exclure du domaine de la rééducation de l'enfance difficile et malheureuse une large pléiade d'hommes et de femmes de bonne volonté qui reconnaissent dans l'enfant délinquant leur prochain, quelles que soient les origines de leur morale, quelle que soit leur idéologie. Sans eux, la rééducation aurait une moindre résonance humaine.

Où nous a conduits ce magnifique effort entrepris en France en faveur de la rééducation du jeune délinquant ?

Nous savons maintenant que le centre de rééducation n'est valable que s'il évite la grégarité, l'anonymat, la claustration, que s'il permet d'élever le jeune à son autonomie économique et morale, que si la cure est suivie d'une post-cure en milieu ouvert.

Nous savons qu'il est d'autres formules de rééducation. Dans de nombreux cas, en assurant à l'enfant son maintien dans le milieu familial ou, si cette solution n'est pas possible, en lui procurant un milieu de vie réel et libéral, elles donnent des résultats meilleurs que ceux de l'internat.

La Liberté Surveillée, devenue une mesure authentiquement sociale et éducative, s'exerçant à la fois sur le milieu familial et sur le jeune délinquant, le Foyer de Semi-Liberté, la communauté d'adolescents, le placement dans des familles d'accueil choisies en raison de critères psychologiques et sociaux et soigneusement contrôlées, autant de mesures éducatives souples et libérales, exclusives de l'internat et dont la valeur n'est plus discutée.

Il est pour moi très réconfortant de penser que, pendant douze ans, j'ai pu participer aux luttes en faveur de la rééducation de l'enfance délinquante en compagnie d'hommes et de femmes, techniciens ou bénévoles, dont l'esprit de dévoue-

ment et le sens de l'espérance n'ont jamais été altérés. Ils eurent des échecs, ils durent surmonter des incompréhensions. Ils durent aussi accepter de médiocres conditions de travail. Ils ne se découragèrent cependant pas.

Il m'est arrivé avec eux de préconiser des formules nouvelles dans le domaine de la rééducation. Elles furent parfois accueillies avec réserve, réputées dangereuses ou audacieuses ou ayant simplement contre elles le préjugé défavorable que donne la nouveauté. Elles vécurent cependant et bénéficient maintenant d'une large audience. C'est une joie pour moi de le constater.

★

L'effort mené dans le domaine de la rééducation des mineurs délinquants doit être poursuivi, mais le haut intérêt social de cette entreprise ne doit pas nous masquer l'intérêt plus grand encore de la prévention.

Affirmer qu'il vaut mieux prévenir que d'avoir à guérir est devenu une banalité... Mais il est des aphorismes de bon sens dont nous prenons conscience tout en négligeant d'en faire application.

Certains aspects de la prévention dépassent par leur ampleur et la diversité des problèmes auxquels ils sont liés, le domaine de la seule action socio-éducative. Je ne ferai que les signaler. Fréquemment, ils exigent une intervention gouvernementale.

Il en est ainsi des angoissants problèmes que posent l'habitat et l'alcoolisme.

Le Gouvernement se doit également de coordonner étroitement les services dont les décisions mettent en cause le devenir de la jeunesse.

Dans la mesure où l'Etat saura donner une solution à ces questions, il assurera une prévention efficace de la délinquance juvénile et de nombreux autres maux sociaux.

La très grande majorité des familles des jeunes délinquants de Paris habitent dans des taudis, dans des logements exigus, dans des hôtels meublés, dans des H.B.M. du type caserne.

L'exiguité et la médiocrité du logement, les maux qu'ils favorisent, misère, promiscuité, manque de direction éducative, dissociation familiale, fréquentation abusive de la rue par les enfants, insécurité, sont sans conteste possible d'importants facteurs de délinquance juvénile.

Il ne saurait être, d'autre part, discuté que plus de 40 % des enfants délinquants ont un père ou une mère, parfois l'un et l'autre, qui se livrent à la boisson.

L'alcoolisme des parents ou leurs conditions de logement sont presque toujours en cause dans les procédures judiciaires de mauvais traitements à enfants.

Une liaison, à mon avis, insuffisante entre le Ministère du Travail et celui de l'Education Nationale fait que les difficultés d'apprentissage auxquelles se heurtent les adolescents qui n'ont pas le niveau du Certificat d'Etudes sont souvent perdues de vue. Ces adolescents constituent une manœuvre sporadique, embauchée et débau-

**Nous n'avons pas le droit de rendre misérables ceux que nous ne pouvons rendre bons.**

**VAUVENARGUES.**

chée selon les besoins des entreprises. La menace de l'inadaptation sociale pèse lourdement sur eux.

Sur un autre plan, on ne pourra indéfiniment supporter qu'une ville comme Paris n'ait que quelques rares hôtels de jeunes. Nombreux sont les garçons et les filles encore mineurs qui, séparés de leur famille ou n'ayant plus de famille, sont condamnés à vivre dans des hôtels meublés sordides et mal famés.

Que de liaisons devraient être entretenues entre nos grands services administratifs pour qu'ils prennent une exacte conscience des problèmes d'une authentique culture populaire ou, dans un tout autre domaine, pour que ne soient plus édifiés des blocs d'immeubles en méconnaissant gravement les besoins des jeunes (espaces verts — loisirs culturels et sportifs — organisation des transports de l'habitation au lieu de travail...)

L'aspect médico-psychologique de la prévention est non moins essentiel. Nous voudrions que la voix du Professeur Heuyer, maître incontesté de la neuropsychiatrie infantile, soit toujours entendue et que se développe sur notre sol le réseau des consultations d'hygiène mentale, des consultations des parents, des consultations médico-psychologiques et d'orientation éducative. Quelques organismes publics et privés à Paris et en province nous donnent l'exemple de ce qui peut être fait dans ce domaine. Il incombe aux pouvoirs publics la mission d'encourager et d'épauler ces initiatives heureuses, parfois courageuses.

Prendre conscience des nécessités d'une politique cohérente de prévention et la réaliser, c'est éviter que, chaque année, une multitude de jeunes ne se désagrègent individuellement et socialement.

Il est vrai que les enfants et les adolescents en danger moral — ils sont plusieurs dizaines de mille dans le Nord, l'Est, le Sud-Est de Paris et de la banlieue — échappent aux structures et aux organisations. Ils sont « inorganisés ». Personne ne les représente. Leur avenir est cependant suffisamment incertain, leur destin suffisamment sombre pour qu'ils aient droit à l'audience généreuse des organismes publics et à la sollicitude de la Nation.

★

Je voudrais maintenant faire porter mes plus longues explications sur les expériences socio-éducatives de quartier.

J'emploie à dessein le mot « expériences », tant les efforts entrepris jusqu'à ce jour, en France, dans ce domaine, ont été modestes.

Ces actions de quartier sont cependant riches en enseignement et révèlent déjà leur efficacité. Elles ne sauraient sans doute apporter une réponse aux vastes problèmes de prévention que j'ai évoqués et qui supposent pour leur solution une action gouvernementale directe. Elles n'en contribuent pas moins à faire entrer l'espoir et la confiance dans des aires de population où la lassitude, la fatalité, la désespérance ou la révolte stérile accablent trop souvent les jeunes avant qu'ils aient l'âge d'hommes.

L'exercice des fonctions de juge des enfants à Paris m'amena rapidement à quelques constatations essentielles.

Il existe dans les quartiers les plus populaires de Paris et de sa banlieue des groupes d'enfants et d'adolescents dont la rue est le terrain d'élection. Ils se rassemblent par hôtel meublé, par H.B.M., par rue.

Les raisons qui expliquent la constitution de ces groupes que l'on appelle « bandes d'enfants » sont à la fois matérielles, sociales et affectives.

Les logements familiaux sont exigus, souvent réduits à une ou deux pièces, dans lesquelles, en dehors des heures réservées au sommeil, il est impossible de maintenir les enfants rassemblés. Ceux-ci prennent l'habitude de passer dans la rue la plus grande partie de leur temps et leur fréquentation scolaire est sporadique.

Les conflits entre parents, qu'entretiennent fréquemment des habitudes éthyliques, la dislocation familiale, les séparations ou les disputes, ne font qu'aggraver la situation et l'enfant manque donc de la plus élémentaire direction.

Il est la victime des erreurs éducatives les plus grossières qu'expliquent la déficience mentale des parents, leur nervosisme, leur abêtissement consécutif à la misère ou à l'absorption immodérée d'alcool.

Enfin, d'accablantes situations familiales et sociales ne peuvent que perturber profondément l'affectivité de l'enfant. Il se sent frustré dans ses besoins les plus profonds d'amour et de sécurité. Il recherche subconsciemment dans « la bande », dans les fêtes foraines, devant l'écran, autour des appareils à sous, l'évasion et la compensation aux frustrations dont il est la victime. Lorsque la bande est constituée, elle devient rapidement asociale.

Tous les jeunes qui font de la rue leur terrain de prédilection ne peuvent — il est bien certain — être éloignés de leurs familles et de leur quartier. On peut se heurter à des impossibilités matérielles ou à des obstacles juridiques. Il est aussi des cas, plus nombreux qu'on ne le suppose, où la rupture du lien affectif qui unit l'enfant à son milieu causerait des ravages plus grands encore que ceux engendrés par les déficiences inhérentes à l'environnement. Cet aspect psychologique du problème ne doit jamais être perdu de vue par les services sociaux et les juges des enfants.

Mais lorsqu'un jeune est maintenu dans son milieu d'origine, il ne sert à rien d'exercer à son égard une action d'éducation, si, dans le même temps, on ne s'applique pas à agir sur ce milieu que nous nous devons de transformer et d'élever. Les jeunes hommes qui, à Paris, ont mis en place les « *Equipes d'amitié* » le savent parfaitement. Ils ont entrepris d'exercer une action sur les bandes d'enfants, ayant compris que l'intervention sur chaque individualité composant la bande était nettement insuffisante tant que le groupe restait agrégé. Les délégués à la liberté surveillée savent, eux aussi, que leur action est souvent vouée à l'échec s'ils ne peuvent pas y associer la famille et la rendre « coopérative ». « L'assistance éducative », excellente mesure décidée fréquemment par le juge des enfants, doit reposer sur les mêmes bases.

Cette vue psychosociale des problèmes éducatifs me paraît essentielle.

Autre constatation également d'inspiration psychosociale et non moins primordiale.

Toute action sur les jeunes irréguliers sociaux ne saurait être le fait du seul éducateur isolé. Il doit savoir mobiliser autour des jeunes qu'il a pris en charge et de leurs familles tous ceux — personnes et groupes — qui sont aptes à donner une solution aux divers problèmes que pose chaque cas. Cette notation montre, je l'espère, à l'évidence l'importance que doivent prendre dans un quartier les liaisons, les échanges, les réseaux.

Enfin, toute action socio-éducative est vouée à l'échec si les jeunes et les familles qui doivent en bénéficier n'ont pas le sentiment que ceux qui viennent à

eux — éducateurs — travailleurs sociaux — bénévoles — sont de plain-pied avec eux. Le sentiment de « différence » est difficilement supporté. S'il est ressenti, il minimise la qualité et la profondeur de l'action entreprise. Les rapports restent superficiels alors qu'ils doivent s'édifier sur un solide sentiment communautaire, condition essentielle pour que les sympathies, les confiances, les amitiés éclosent et s'affirment.

C'est parce que j'avais pu faire ces constatations que je me suis particulièrement intéressé à la création et au développement d'une expérience socio-éducative de quartier. Elle a pris naissance, il y a deux ans, à proximité de l'une des Portes de Paris et au carrefour de zones où la délinquance juvénile est particulièrement aiguë.

★

L'expérience que je me propose de relater fut prise en charge par une association parisienne de Protection de l'Enfance qui se heurta à de multiples difficultés pour parvenir à édifier une construction provisoire sur un terrain exigü.

Les uns voyaient dans cette entreprise un patronage semblable à de nombreux autres. Les autres, en dépit de toutes les assurances données, redoutaient qu'elle fût marquée d'une empreinte confessionnelle ou politique. D'autres, avec candeur, affirmaient que les terrains de jeu de la ville de Paris donnaient une solution satisfaisante aux problèmes que l'on prétendait traiter. Enfin, comme toujours lorsque l'on s'occupe d'enfants qui échappent aisément aux structures sociales, quelques voix sentencieuses insinuaient « *qu'il n'y avait rien à attendre de ces petits voyous et de leurs familles* ».

Je n'insisterai pas davantage. Toute innovation sociale se heurte, lorsqu'elle prend son départ, à des obstacles, à des incompréhensions, à des réserves, à des préjugés. On vit plus par tradition que par imagination.

Les difficultés matérielles furent surmontées grâce à la volonté de la secrétaire générale de l'association gestionnaire, grâce aussi au précieux concours que donnèrent quelques amis de cette association.

Deux premiers problèmes se posèrent immédiatement à l'éducateur qui ouvrit le « *Club* ».

Il fallait accrocher les groupes d'enfants et d'adolescents en danger moral du quartier.

Il fallait s'implanter dans ce quartier et s'y faire accepter.

La connaissance qu'avait l'éducateur de l'environnement, sa simplicité, son aisance, sa profonde sympathie pour les jeunes, son expérience personnelle de la vie ouvrière et de ses difficultés, lui permirent de résoudre heureusement ces deux problèmes.

Au début, il y eut des carreaux cassés, des tentatives d'intimidation de la part de jeunes « durs », des attitudes méfiantes de la part de certains parents, des situations où l'on voulait essentiellement éprouver la vigueur physique ou la clairvoyance de l'éducateur, mais celui-ci sut donner simplement les réponses qui s'imposaient.

Enfants et adolescents du quartier, garçons et filles de trois à dix-sept ans, voire dix-huit ans, se mirent à fréquenter le « *Club* ». Ils l'appelèrent leur « *cabane* ». Très rapidement aussi, les jeunes qui trouvent autant dans leurs familles que dans les groupes et les mouvements de jeunesse « organisés » des réponses à

leurs besoins, à leurs aspirations, à leur curiosité, s'abstinrent de venir au « Club ». C'était bien ainsi, la « Cabane » recevait ceux à qui elle était destinée.

Il est à peine besoin de dire que la discipline y était très libérale, que les activités se déroulaient sous le signe de la diversité, que la fantaisie et l'originalité n'étaient jamais exclues.

Il ne pouvait en être autrement à l'égard de jeunes vivant sous le signe de la turbulence, de l'instabilité, de la bagarre, de l'audace dans les manières et dans le langage, se complaisant dans les conflits entre bandes « rivales », parfois organisant des expéditions de quartier aux buts lucratifs mais peu avouables. Leurs visites au « Club » étaient toujours spontanées, jamais imposées. Pour eux, il fallait construire une action éducative basée sur la confiance, l'amitié, la solidité dans l'appui donné, la loyauté dans l'engagement, la multiplication des centres d'intérêts.

L'éducateur qui ouvrit le « Club » et la jeune assistante sociale qui le seconda avec dévouement furent ensuite appelées à d'autres fonctions.

Une éducatrice et un éducateur nouveaux les remplacèrent. Ils manifestèrent rapidement de remarquables qualités humaines et techniques. On comprendra sans peine que le choix des éducateurs est primordial dans notre domaine, qu'il ne tolère ni la médiocrité ni la routine, ni l'ignorance ou la méconnaissance des problèmes psychologiques, sociaux, économiques qui sont ceux d'un quartier où de nombreux enfants vivent encore dans une grande détresse physique et morale.

Il appartenait à la nouvelle équipe de donner à l'expérience son orientation socio-éducative, d'entreprendre un travail en profondeur tout en étendant le rayonnement et l'action du Club, dans le quartier.

La tâche n'était pas facile. La réussite est cependant étonnante.

Aux nombreux garçons et filles qui venaient au Club, il fallait d'abord proposer des loisirs en relation avec leurs âges.

Il est aisé de dénoncer les méfaits de la rue abusivement fréquentée. Mais peut-on demander à des jeunes dont les parents vivent dans les conditions d'habitat que nous savons, de rester constamment chez eux en dehors des heures passées à l'école ou à l'entreprise ? Evidemment non. Il faut donc substituer à la rue des loisirs qui soient des centres d'intérêt pour des enfants habitués à vivre dans une grande autonomie, à voir dans le mensonge le meilleur moyen de protection contre l'adulte, à resquiller dans les fêtes foraines et les cinémas, à s'engager dans des situations dont ni le risque ni l'audace ne sont exclus. Il n'est pas toujours facile de trouver des centres d'intérêt plus attractifs que les sollicitations de la rue. Mais la rue représente aussi de mornes heures d'ennui passées au coin d'un mur ou sur un terrain vague, seulement peuplées des exploits de « surhommes » que présentent avec complaisance à de jeunes imaginations des illustrés accablants de sottise.

On mit en place des football de table. On édifia un portique de gymnastique. On prit le chemin d'un stade voisin.

De nombreuses activités furent organisées au Club même. Elles furent confiées à des bénévoles, souvent excellents spécialistes de l'activité qu'ils acceptaient de diriger. Modelage, dessin, couture, coupe, modèles réduits, danses folkloriques, chorales, projection de films et ciné-club, rien ne fut négligé. Au départ, il importait surtout de fixer l'attention des jeunes visiteurs et de les maintenir dans un effort. Maintenant, ils parviennent à assimiler les techniques qui leur sont présentées.

La culture physique ne fut pas sous-estimée, mais on amena les garçons à accepter la rigueur d'une leçon d'éducation physique après leur avoir offert le judo

et d'autres prestigieux sports de salle. Ils comprirent peu à peu que, pour devenir « ceinture noire » ou basketteur de classe, il était indispensable d'accepter la discipline de la culture physique.

D'autre part, l'éducateur et l'éducatrice du Club, là encore aidés par des bénévoles, s'appliquèrent à organiser de fréquentes sorties. Plusieurs garçons et filles ayant toujours vécu à Paris n'avaient jamais vu... l'Arc de Triomphe et la Tour Eiffel.

Nos jeunes vont maintenant assister à de grands matches sur les stades de Colombes et du Parc des Princes. Ils vont au cirque et au théâtre. Ils apprennent à apprécier et à discuter un film. Ils prennent contact avec l'art, la technique, la nature. Des camping de fin de semaine sont organisés. Non seulement les limites du quartier sont franchies, mais celles de Paris et celles de l'Île-de-France. L'auto-stop n'est pas toujours prohibée, mais... les autres moyens de transport sont plus sûrs.

Le problème des loisirs n'est que l'un de ceux que posent la jeune clientèle du Club. A ces problèmes, l'éducateur et l'éducatrice doivent chercher des solutions.

Il importait de restaurer une fréquentation scolaire régulière pour quelques garçons et filles de moins de quatorze ans et de les suivre également dans leurs travaux. Ce fut fait.

Le chemin du dispensaire, celui du centre d'orientation professionnelle, celui de la consultation d'hygiène mentale devinrent familiers. Des organismes publics et privés ont facilité le départ en vacances d'enfants dont certains n'avaient jamais quitté Paris.

Mais le problème le plus aigu est certainement celui de l'insertion dans la vie du travail des adolescents fréquentant le Club. Un grand nombre d'entre eux, lorsqu'ils quittent l'école communale, ont un niveau scolaire trop faible pour entrer dans un centre d'apprentissage de l'enseignement technique. Ils sont condamnés à devenir cette main-d'œuvre sporadique à laquelle je faisais illusion, main-d'œuvre que l'on embauche ou débauche selon l'état du marché. Une telle situation est de nature à compromettre gravement leur évolution, à les désespérer, à les amener au renoncement ou à la révolte, à leur faire accepter l'irrégularité sociale pour obtenir des gains faciles.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour leur procurer un apprentissage dans le cadre de l'atelier, de l'usine, de la F.P.A., ou, lorsqu'ils ne peuvent accéder à un authentique apprentissage, les amener à un emploi stable.

Il est à peine besoin de souligner, je pense, que l'orientation vers le travail et l'intégration dans la vie de l'entreprise représentent pour les éducateurs du Club une lourde tâche. Pour chaque cas, ils doivent effectuer de multiples démarches et fréquemment les adolescents dont ils s'occupent ne « se fixent » qu'après avoir « claqué » dans deux ou trois places. Leur instabilité, leur brusquerie, l'anarchie de leurs manières ne sont pas faites pour faciliter leur insertion dans les structures économiques. Mais, sous ces traits de caractère, ils cachent souvent une délicatesse du cœur et une richesse affective qu'il faut savoir exploiter.

Des problèmes psychologiques sont aussi à résoudre.

Nous sommes en présence d'enfants souvent atteints de façon profonde dans leur affectivité. L'éducateur et l'éducatrice doivent les amener à exposer leurs difficultés, leur prodiguer les encouragements, trouver pour eux les compensations qui réduiront un sentiment d'infériorité, une ambivalence, une violente agressivité, un besoin d'évasion. C'est là un travail de longue patience qui exige de ceux qui l'en-

treprennent la délicatesse du cœur, la sympathie et aussi une connaissance de la psychologie des enfants « difficiles ».

Mais, dira-t-on, ne doit-on pas aussi exercer une action éducative sur le triple plan moral, social et culturel ?

La réponse est sans conteste affirmative. Il faut cependant se mettre d'accord sur les méthodes.

Les jeunes qui fréquentent le Club comprennent essentiellement ce qui est concret et réel, ce qui est vécu, ce qui implique une participation active. Les concepts et les abstractions n'ont qu'une faible prise sur eux.

Aussi les activités que propose le Club sont-elles autant d'occasions de les former et de les éduquer.

Aussi la confiance et l'amitié qui leur sont prodiguées — exclusives d'ailleurs de démagogie et de candeur — les conduisent-elles sur le chemin d'une morale du cœur, les rendent-elles respectueux d'autrui, fidèles aux engagements pris, aptes à accepter des renoncements.

Enfin, au Club comme dans toute communauté d'enfants, on se rend compte de l'importance du groupe dans l'acquisition des valeurs sociales, morales, culturelles.

Les pressions du groupe s'exercent sous des formes très diverses, phénomènes psycho-sociaux d'imprégnation et d'identification, importance primordiale pour chaque enfant du soutien du groupe et de son approbation, « béquillage » des uns par les autres, prestige du groupe et sentiment d'appartenance.

D'autre part, les jeunes qui fréquentent le Club en étant appelés à y vivre des situations collectives, acquièrent peu à peu « réellement et activement » des qualités sociales primordiales dont le sens des responsabilités, l'esprit de solidarité et de tolérance ne sont pas les moindres.

Enfin, ils se rendent compte qu'ils ont les uns et les autres des difficultés devant la vie. Dans cette prise de conscience, les sentiments d'infériorité et d'échec s'ameublissent, des forces de croissance et d'espérance se libèrent.

Bien sûr, cette action psycho-sociale, pour se développer favorablement, implique de la part du personnel éducatif vigilance, clairvoyance, intuition, délicatesse de touche. Les éducateurs, dans le domaine de la prévention, ne doivent être ni des donneurs de bons principes ni... des impérialistes de l'éducation. Ils doivent suggérer, orienter, encourager, neutraliser, attendre que la confiance qu'on leur donne et la sécurité qu'ils représentent amènent les dialogues. Ils doivent savoir offrir un conseil mais préfèrent qu'on le leur demande, en provoquant, au besoin, la question.

\*

Ces quelques explications nous montrent combien il est important que l'action du groupe, si l'on ne veut pas qu'elle soit désordonnée, tyrannique, plus destructive

**On ne saurait sans injustice demander à un galopin de douze ans de vivre comme un sage de la Grèce, un saint de tradition chrétienne ou un personnage de Corneille.**

**Docteur ALLENDY.**

que constructive, se combine avec une action de l'éducateur sur le groupe et sur chaque sujet de ce groupe.

Elles nous révèlent aussi que l'action du groupe ainsi comprise, loin d'être attentatoire à l'autonomie individuelle, lui permet au contraire de se développer. Chaque jeune doit progressivement tirer de lui-même ses propres ressources et je pense qu'il n'est authentiquement adapté que lorsqu'il sait s'ajuster à des milieux nouveaux, à des circonstances changeantes, mais cette affirmation de la valeur de l'autonomie ne diminue en rien l'importance de l'environnement, des pressions qu'il doit exercer, des acquisitions qu'il doit faciliter.

Comme je l'ai déjà laissé entrevoir, l'action du Club ne doit pas se limiter à sa jeune clientèle. Elle doit s'étendre à cet autre environnement de l'enfant qu'est la famille. Là encore, il importe d'agir sur le groupe pour que l'action de celui-ci soit ensuite favorable à l'évolution de ses membres.

Une action d'assistance s'impose d'abord dans la plupart des cas.

Certains problèmes seront résolus par le personnel éducatif du Club avec l'appui des assistantes sociales de secteur et des différents organismes sociaux du quartier. D'autres problèmes restent, il faut le confesser, trop souvent insolubles, problème de l'habitat au premier chef. Le problème que posent les foyers dont les ressources sont inférieures au minimum vital est également angoissant. Ce sont des foyers où il n'entre qu'un salaire unique et anormalement bas, où règne le chômage, où des maladies successives ont lourdement endetté la famille. Sans doute la charité publique et privée peut-elle apporter quelques améliorations à ces situations, mais nous savons tous combien elle est difficile à manier si l'on ne veut pas qu'elle soit dégradante pour celui qui reçoit. Elle n'est qu'un palliatif.

Il est aussi à l'égard des familles une action psycho-éducative à mener dont l'éducatrice et l'éducateur du Club ont la charge.

Quels buts se propose-t-on d'atteindre ?

Valoriser moralement et socialement des familles considérées pour la plupart comme déficientes.

S'appliquer à leur faire retrouver un équilibre.

Eviter qu'elles ne commettent des erreurs éducatives grossières.

Les associer étroitement à l'action menée au Club et les amener à prendre conscience des véritables intérêts éducatifs de leurs enfants.

Selon que des solutions peuvent ou ne peuvent pas être données à certains problèmes matériels, cette action psycho-éducative est facilitée ou rendue plus malaisée. Sa valeur ne saurait cependant jamais être sous-estimée.

Elle se présente sous deux formes : les réunions de parents et l'intervention directe.

Les parents ont déjà été rassemblés à plusieurs reprises au Club même.

Ce sont des réunions particulièrement émouvantes. On y éprouve le sentiment que si les déficiences de certaines familles exigent que des mesures appropriées soient prises pour sauvegarder la santé et l'éducation des enfants, il est par contre difficile, voire inique, de porter de sévères jugements moraux sur ces familles ; toujours nombreuses sont celles qui se sont insensiblement dégradées sous les coups les plus durs du sort, ou qui n'avaient pas les qualités psychiques nécessaires pour résister. Elles ont plus besoin de confiance, de soutien, d'espoir que de censure.

Aussi les réunions tenues au Club ont-elles lieu sous le signe de la compréhension, de la bonhomie, de la sympathie. Les problèmes sont discutés de façon

concrète, pratique, en termes simples, dépouillés de tout jargon technique. Chaque famille est encouragée à exposer ses difficultés et se rend compte que les autres parents ont également les leurs. Un climat de confiance s'institue.

Des sorties de parents sont organisées. Elles facilitent les échanges et les communications. Elles sont elles aussi émouvantes et l'on a pu constater que des mères de famille n'étaient pas sorties de leur quartier depuis de longues années, parfois depuis plus de dix ans. Le premier bosquet d'arbres, le premier champ de blé les frappent d'étonnement. Je n'avance ici absolument rien qui n'ait été constaté par l'éducateur et l'éducatrice du Club.

L'intervention directe auprès de la famille est souvent nécessaire. Elle doit se faire « sur la pointe des pieds », n'être ni envahissante, ni despotique. Elle doit exprimer une amitié compréhensive et désintéressée, exclusive d'un tyrannisme que renforcerait de « bonnes intentions ». A ces conditions, elle peut avoir d'heureux effets.

Dans ce domaine, c'est encore la psychologie sociale appliquée au groupe famille qui nous éclaire. Elle nous dispose à savoir mettre l'accent sur les tensions du groupe, sur les relations poly-individuelles de ceux qu'il rassemble, sur les forces d'agressivité et aussi d'attraction qui le parcourent, sur les attitudes réactionnelles de ses membres, sur le rôle de chacun dans l'éclosion des conflits et sur les interactions qui s'organisent jusqu'à engendrer l'automatisme des conduites. On comprend aisément que l'éducateur et l'éducatrice du Club s'appliquent de plus en plus à équilibrer psychologiquement les groupes familiaux par des interventions clairvoyantes, acceptées, voire recherchées, jamais imposées. Equilibrer la famille, c'est équilibrer l'enfant.

Enfin — c'est sans doute le dernier aspect essentiel du Club — son personnel éducatif doit mobiliser toutes les forces vives du quartier en faveur de ceux qui sont menacés dans leur épanouissement et dans leur adaptation sociale.

Ce que j'ai dit sur la participation des bénévoles, sur la collaboration des organismes publics et privés, nous montre déjà dans quel sens cette action doit être menée, et comment elle doit à tout moment être approfondie.

Assurer des liaisons, favoriser des échanges, tresser des réseaux sociaux sans arrière-pensée politique ou confessionnelle, voilà ce qu'il importe de faire.

Bientôt, le Club assurera des réunions entre tous ceux qui, à titre public ou privé, ont, dans le quartier, conscience du rôle préventif et éducatif qu'ils doivent assumer. Le travailleur social, le maître d'école, le policier, le médecin, les spécialistes de techniques très diverses, des hommes et des femmes de bonne volonté se rassembleront autour d'une même table, feront part de leurs difficultés, situeront la nature et l'importance de leur contribution. Un esprit communautaire animera ainsi de plus en plus l'expérience que je relate. Enfants et parents ne se sentiront plus en marge et ne souffriront plus de ce qu'on leur apporte.

Plus de cent cinquante enfants et adolescents fréquentent maintenant le Club. Ce chiffre dépasse toutes les prévisions que l'on pouvait faire. Il révèle aussi l'importance de la détresse de la jeunesse dans certains secteurs géographiques d'une grande cité.

★

On s'étonnera peut-être qu'une expérience socio-éducative du type de celle décrite dans ces lignes ait pour cadre le quartier et on ne manquera pas de dire

qu'il représente un territoire trop étroit pour donner des solutions valables aux problèmes soulevés.

Personne ne saurait cependant discuter sérieusement que dans toute grande cité il existe des quartiers qui sont ceux de la détresse. C'est dans ces quartiers que l'on recrute essentiellement l'enfance menacée dans son devenir et dans son adaptation ; c'est donc dans ces limites géographiques qu'une action socio-éducative peut être menée en profondeur. Il est évident que des facteurs souvent importants de délinquance juvénile et de désintégration sociale existent dans d'autres aires de population, mais nous sommes là au seuil d'autres problèmes appelant d'autres types d'action. Les examiner, ce serait singulièrement dépasser le cadre de notre étude.

Nous nous devons, d'autre part, de souligner la valeur affective des relations humaines qui s'organisent dans un cadre concret et réel, tel que le quartier peut le procurer.

Sans doute la prévention exige que certaines solutions interviennent sur un plan national ou sur celui des grandes collectivités publiques, sociales, économiques. Je l'ai moi-même affirmé dans cet article. Des solutions d'ensemble assurent l'efficacité et fournissent à une communauté nationale les larges perspectives qui doivent être les siennes.

Les relations humaines n'en doivent pas moins se situer concrètement, se matérialiser, s'incarner si nous voulons leur donner toute leur résonance affective.

Bien sûr, dans le cadre des groupes limités, les révoltes, les répulsions, les sentiments d'infériorité et de rejet peuvent s'exaspérer en raison des attitudes et des images que l'on a constamment sous les yeux et qui les alimentent, mais c'est aussi dans une collectivité concrète — le quartier la réalise — que, sous les heureux effets d'une action éducative bien menée, les uns et les autres se sentent solidaires, mobilisent leurs forces les plus vives, oublient les égoïsmes, s'élèvent, se dépassent, ressentent la joie du dépassement et lui donnent un sens et une valeur communautaires. La communauté exprime à la fois un partage de besoins, d'émotions, d'espérances, une action qui reçoit son impulsion des forces mêmes du groupe et qui n'est pas dirigée de l'extérieur, enfin une coopération étroite de tous.

Celui qui se meut aisément dans l'abstraction a sans doute moins besoin qu'un autre de ce caractère communautaire des relations humaines et de leur concrétisation, mais nous ne travaillons pas dans un club d'enfants pour... des philosophes, ce qui ne veut pas dire qu'une telle expérience ne doive pas être solidement pensée et qu'elle ne s'insère pas dans une philosophie de l'existence.

\*

Avant de terminer cet article, je me dois de soulever quelques questions d'ordre général. Des réponses qui leur seront faites peut dépendre l'avenir des expériences socio-éducatives de quartier.

Si nous voulons qu'elles se multiplient, il faut leur donner des structures administratives.

La rééducation des mineurs délinquants, difficiles, caractériels, figure à juste titre dans de nombreux budgets de nos administrations centrales ou de nos grandes collectivités publiques ou sociales. Par contre, le financement de la prévention est encore bien négligé.

Il est vrai que les pouvoirs publics obéissent là à une tendance qui se révèle dans d'autres domaines. Ne s'intéresse-t-on pas — avec raison d'ailleurs — au traitement de l'alcoolisme, mais ne constatons-nous pas que les mesures préventives de l'alcoolisme ont toujours une gestation pénible et sont souvent condamnées à la fausse-couche ? D'autres exemples pourraient être donnés.

Jusqu'à ce jour, l'expérience socio-éducative que j'ai décrite n'a pu vivre que grâce à des fonds privés et au généreux concours tant de la ville de Paris que du département de la Seine. Mais si nous voulons que de semblables expériences voient le jour, se développent, se multiplient, mettent au point leurs normes techniques, il faudra leur assurer un budget de fonctionnement régulier. Les collectivités publiques devront les prendre directement en charge ou en confier la gestion à des organismes privés. Soyons persuadés que la prévention est pour un Etat moins onéreuse que la rééducation et plus rentable.

J'ai entendu dire par des administrateurs qui s'inspiraient d'expériences étrangères que la police devrait organiser et diriger des clubs d'enfants.

M. le Commissaire Principal Villetorte, dans un excellent article paru dans cette revue (1) a lui-même rejeté cette façon de voir. Voici ses paroles : « *Sachant combien il serait difficile de faire adopter à l'opinion publique française certaines initiatives hardies mises à l'épreuve dans les pays scandinaves, en Angleterre, aux Etats-Unis et plus encore au Canada, nul ne préconisera, par exemple, la fondation de clubs d'enfants sous la direction de policiers.* »

Je souscris entièrement à ces sages réflexions. J'ajouterai seulement que si le club d'enfants du type américain qui est parfois — mais pas toujours — sous la direction de la police, ne peut pas être transplanté en France, à plus forte raison une direction de policiers est absolument contre-indiquée lorsqu'il s'agit d'expériences du type de celle que j'ai analysée et qui se proposent de doubler l'action sur l'enfant d'une action sur la famille et d'une action de quartier. Le rôle préventif de la police ne doit pas être sous-estimé. Il deviendra de plus en plus important et M. Villetorte l'a dit avec une grande pertinence dans l'article précité mais, dans le domaine qui nous préoccupe, je vois mieux les policiers aider, dans un esprit désintéressé, les éducateurs d'un Club et leur assurer leur collaboration, notamment dans le domaine sportif, que prendre eux-mêmes la direction d'une expérience socio-éducative de quartier.

J'ai aussi entendu dire que les clubs d'enfants pourraient être placés sous le contrôle direct du juge des enfants.

Ce point de vue me paraît discutable.

Sans doute le juge des enfants est particulièrement bien placé pour prendre conscience des problèmes de prévention et de leur importance. Il est donc très souhaitable qu'il suscite la mise en place de clubs d'enfants dans sa circonscription et qu'en qualité de personne privée il s'intéresse aux expériences entreprises. Il est non moins souhaitable que certains enfants qu'il a placés sous le régime de la liberté surveillée à la suite d'un délit puissent fréquenter un club de quartier. Il est encore très souhaitable que ses collaborateurs immédiats, assistantes sociales spécialisées et délégués permanents, entretiennent des relations suivies avec les éducateurs d'un club afin d'organiser une mesure de liberté surveillée ou de renforcer l'action d'une mesure d'assistance éducative.

(1) « L'enfant dans la rue », *Cahiers de l'Enfance*, n° 16, mai 1955.

Mais ces différentes démarches n'impliquent pas que le juge des enfants ait, en sa qualité, la direction d'une expérience socio-éducative de quartier.

Je suis d'autant plus libre pour le dire que, depuis dix ans, je préconise l'extension de la compétence judiciaire du juge des enfants à des matières pour lesquelles il n'a pas encore compétence.

Pour quelles raisons ce magistrat ne me paraît-il pas, en sa qualité de juge des enfants, devoir s'engager directement dans les expériences de prévention ?

Elles sont diverses et toutes, à mon avis, essentielles.

Je ne vois pas pourquoi un club d'enfants serait sous le contrôle d'un juge — aussi sociales que soient ses attributions et sa propre personne — alors que nombreux seront toujours les enfants fréquentant le club dont la justice des mineurs n'aura jamais à s'occuper. Placer les expériences socio-éducatives de quartier sous le signe judiciaire, c'est à mon avis compromettre leur évolution en rendant les familles et les enfants méfiants. Les clubs de quartier ne doivent pas être davantage réservés aux seuls mineurs qui auraient fait de la part du juge l'objet d'une décision de liberté surveillée. Ce serait maladroit, artificiel et faux.

D'autre part, engager directement le juge des enfants dans les expériences de prévention, c'est l'exposer à de sérieuses difficultés, voire à des contradictions malaisées à surmonter.

On ne saurait, en effet, se dissimuler que les jeunes qui fréquentent un club peuvent encore, sous l'effet des sollicitations de la rue, se livrer ou participer à des méfaits plus ou moins anodins. Sous le signe de la confiance, l'éducateur en a assez souvent connaissance, mais autant les exigences de l'action entreprise que celles de la confiance peuvent conseiller à l'éducateur de garder le silence tout en redoublant de vigilance. L'action éducative est toujours œuvre de longue patience.

Combien serait donc difficile la situation des éducateurs et du juge si les premiers relevaient directement du second. Le juge aurait le droit de... savoir et lorsqu'il « saurait », sa fonction lui imposerait des devoirs. Sans doute fréquemment le sens de l'humain du magistrat lui permettrait de concilier des intérêts et des aspirations qui s'opposent. Mais la conciliation n'est pas toujours possible. Ne compliquons pas la mission déjà particulièrement complexe et nuancée du juge des enfants en l'engageant de propos délibéré dans des tâches qui ne sont pas les siennes et dans lesquelles la plus petite erreur de pensée peut mettre en cause la fonction qu'il exerce.

Le juge des enfants doit savoir situer la justice dans un climat de confiance.

**Les oiseaux qui ne chantent pas,**

**Les cloches qui ne tintent pas,**

**Les enfants qui ne rient pas,**

**Qu'est-ce que cela veut dire ?**

*(Vieux lied allemand)*

de sympathie, de sécurité. Il doit exercer sa mission dans des perspectives éducatives et sociales. Mais il n'a à assumer ni le rôle de l'éducateur ni celui du travailleur, pas plus qu'il n'a à se substituer au médecin ou au psychologue. Il reste le Juge. Méconnaître cette élémentaire nécessité, ce serait, à plus ou moins longue échéance, condamner l'institution du juge des enfants alors qu'elle a déjà hautement contribué à animer la justice d'un souffle nouveau.

Je suis ainsi amené à donner une troisième raison à ma position. Elle peut paraître plus abstraite. Elle n'en est pas moins fondamentale. Le pouvoir judiciaire a pour mission d'arbitrer, en toute indépendance, des conflits, conflits entre intérêts et droits particuliers, conflits entre exigences individuelles et sociales. L'intervention du juge commence là où commence le conflit. Tant que celui-ci n'est pas né, le juge n'a pas à intervenir. De ce principe, de nombreuses conséquences peuvent être tirées, l'une d'elles est la justification même de ma prise de position.

Entendons-nous bien. Contester au juge des enfants la direction d'expériences socio-éducatives de quartier, ce n'est pas lui refuser un rôle dans la prévention.

Bien au contraire, dans ce domaine et en raison de son expérience, son rôle doit être particulièrement important.

Il oriente les familles et les conseille.

Il peut donner des avis particulièrement éclairés sur les mesures de prévention qu'exige une politique sociale dynamique et clairvoyante.

Il est enfin un agent direct de prévention en appliquant des lois qui de plus en plus doivent relever de sa compétence. La correction paternelle et la tutelle aux allocations familiales sont déjà dans ses attributions. Il faut souhaiter que dans un proche avenir la loi lui reconnaisse compétence dans le domaine de l'assistance éducative et dans celui des limitations et déchéances de puissance paternelle, compétence qu'il a déjà en fait dans de nombreux tribunaux, notamment au tribunal de la Seine où mon ami, M. Cotxet de Andreis, qui dirige avec distinction et clairvoyance le Tribunal pour enfants, préside également les douloureuses audiences de déchéances de puissance paternelle. Les matières des gardes d'enfants, des tutelles d'enfants naturels, de la légitimation adoptive devraient également ressortir aux attributions du juge des enfants.

Son action dans une prévention qui assure l'application de certaines lois est donc très large et son importance doit encore être accrue si notre Parlement se décide à discuter et à promulguer un projet relatif à l'enfance en danger moral déposé depuis plus de... six ans.

D'après ce projet, le juge des enfants prendrait toute mesure éducative utile à l'égard de tout mineur dont la santé morale ou physique serait compromise par son milieu ou par ses déficiences psychiques. Le magistrat n'interviendrait d'ailleurs que lorsque les parents refuseraient d'adhérer à des mesures préconisées par des organismes sociaux, c'est-à-dire à un moment où le conflit serait ouvert entre les droits familiaux et l'intérêt de l'enfant.

La promulgation de ce texte permettrait de sauvegarder la santé physique et morale d'enfants qui, en raison des oppositions et des incompréhensions des parents, restent actuellement sans protection. Il éviterait aussi que des parents bornés ou d'humeur versatile ne mettent subitement fin à des placements volontaires à caractère médical ou médico-psychologique, alors que la cure est à peine amorcée à la faveur de placements qui, pour être efficaces, doivent être d'une certaine durée. Des décisions parentales aussi inconsidérées compromettent gravement l'avenir de l'enfant. Elles

sont, au surplus, onéreuses pour l'Etat ou la Sécurité Sociale qui a assumé en pure perte la charge financière du placement.

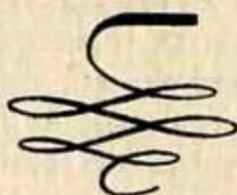
★

Des pessimistes et des optimistes ne manqueront pas de dire que j'attribue une trop grande importance aux problèmes de prévention. Les premiers affirmeront que celui qui est prédisposé à faire une chute doit un jour ou l'autre tomber, les seconds prétendront que la vie crée suffisamment de circonstances nouvelles pour donner à chacun l'occasion de retrouver un équilibre compromis.

Je n'hésite pas à m'inscrire en faux contre ces deux conceptions, aussi cyniques l'une que l'autre, et mon expérience d'ancien juge des enfants me donne quelque raison de le faire.

Nous nous devons d'aider un jeune à ne pas réaliser un gâchis de son existence, autant en lui fournissant des conditions et des circonstances de vie de nature à l'équilibrer qu'en élaguant de son environnement des facteurs de désadaptation sociale. La volonté et la clairvoyance des hommes est indispensable pour donner du bonheur au monde.

Celui qui prévoit est capable de prévenir. N'est-il donc pas celui qui gouverne ?



## ACIERIES & FORGES DE FIRMINY

6, rue de La Rochefoucauld, PARIS-9<sup>e</sup> — Tri. 63-90

Usine des Dunes à LEFFRINCKOUCKE (Nord)

Usine de St-CHÉLY-D'APCHER (Lozère)